

Certification des Ecoles de natation FFBN

VADE MECUM



• INTRODUCTION :

Suite à la demande sollicitée à l'unanimité par les clubs lors de l'Assemblée Générale de la FFBN en mars 2006, un groupe de travail a été mis en place afin notamment de développer une certification des clubs (label de qualité) et plus précisément des clubs FFBN développant une Ecole de natation.

La natation est un des sports de base qui fait partie intégrante de la structure identitaire de tout un chacun. Savoir nager est vital et constitue la meilleure et la moins cher des « assurance - vie ». L'apprentissage de la natation mérite qualité, sécurité, compétence et sérieux.

A travers ce label, la FFBN vise à garantir principalement la qualité de l'enseignement dans les Ecoles de natation et par extension contribue à une meilleure formation et sécurité des pratiquants.

Cette démarche vers les clubs est d'autant plus importante à l'heure actuelle où les activités aquatiques se diversifient. Il s'agit d'apporter également la réponse aux attentes des différents publics (clubs, adhérents, officiels, dirigeants, pouvoirs publics,...).

Accompagner le travail qualitatif effectué dans les clubs qui développent des stratégies pour la promotion et l'apprentissage de la natation est donc important.

La reconnaissance des structures qui ne se contentent pas de d'encadrer les jeunes mais qui parallèlement continuent à former ceux-ci en fixant des objectifs spécifiques devient incontournable.

La FFBN via ce label, souhaite que les responsables pédagogiques en se fixent des objectifs adaptés et réalistes en mobilisant toutes leurs possibilités afin d'atteindre ceux-ci.

Un des soucis de la FFBN est de motiver encore davantage les clubs et créer une dynamique positive dans le but premier du développement et de la promotion des activités aquatiques.

Le « Label de qualité FFBN » permettra a chaque club intéressé, de développer sa promotion et de faire reconnaître à tout un chacun le travail de qualité accompli au sein de son Ecole de natation.

Ceci afin de se démarquer positivement par rapport aux cercles privés qui se développent en marge des clubs FFBN.



- **MARCHE A SUIVRE :**

- **Structures autorisées pour obtenir le « Label » :**

- Toutes les structures d'enseignement de la natation d'un club affilié à la FFBN peuvent être agréées à condition de respecter la « charte de qualité » qui reprend les critères minimaux à respecter.

- **Stratégie :**

- La certification garanti la mise en œuvre de critères spécifiques pour l'obtention d'une qualité d'enseignement dans les Ecoles de natation.
- Ce label des structures se base également sur l'apprentissage de la natation développée avec la découverte du milieu, le perfectionnement de la discipline et la qualité de l'encadrement dans le cadre d'un suivi adapté au rythme des jeunes
- Le Label atteste de la qualité de l'enseignement dispensé par des personnes formées.

- **Démarches pour l'obtention du « Label » :**

- Effectuer la demande auprès de la FFBN
- Compléter et envoyer un formulaire d'agrément
- Signer une « Charte de qualité » reprenant les droits et devoirs des parties intéressées.

- **Prix du Label :**

- Le label serait gratuit pour toutes les structures affiliées à la FFBN

- **Durée du Label :**

- Un formulaire de renouvellement et de bilan sera systématiquement envoyé chaque année et la reconduction de l'agrément sera conditionnée au retour de celui-ci.
- Un retrait d'agrément pourrait être prononcée par le CA.

- **Label pour qui, pour quoi? :**

- Pour les clubs développant une Ecole de natation.
- Garantie d'une qualité d'accueil, de pédagogie et assure la sécurité.
- Information des activités et des prestations proposées par les différents clubs.
- Les clubs s'engagent à respecter des critères spécifiques au label.
- Chaque club se fixe des objectifs de structuration et de développement.
- Les clubs bénéficient de l'image du réseau et de son impact par rapport aux institutions (Communes, CF,.....).



- **Buts - Avantages :**

- Promouvoir la natation et la qualité de l'enseignement au sein de l'Ecole de natation labellisée.
- Garantir une organisation d'enseignement adaptée, qualitatif et développé en fonction du niveau et de la motivation de chacun.
- Détecter le « savoir-faire » des clubs et diffuser l'information.
- Permettre une distinction entre clubs FFBN labellisés et structures privées.
- Obtention d'un diplôme officiel de labellisation qui garanti le respect des critères de qualité.
- Possibilité d'exploiter un logo officiel « Label qualité » dans des courriers, affiches, publicités pour le club,...
- Réception d'autocollants « Label qualité ».
- Diffusion du nom des clubs labellisés via internet : FFBN, AISF,....
- Diffusion du nom des clubs labellisés par la voie d'un communiqué ou d'une conférence de presse.
- Promotion et diffusion du nom des clubs labellisés aux différentes Communes concernées (Collège Echevinaux, Echevinats des Sports), et à la Communauté française.

- **Critères indispensables et minimaux**

- Le club doit être affilié à la FFBN
- Disposer d'une structure d'accueil adaptée et suffisante au public pratiquant
- Suivre et adhérer aux critères de sécurité (BSSA, matériel,...)
- Disposer d'un encadrement qualifié, professionnel et compétent
- Disposer d'un responsable pédagogique formé ou disposant d'une expérience utile en la matière
- Appliquer une pédagogie progressive, adaptée et développant le potentiel de chaque nageur
- Communiquer et diffuser les activités et prestations proposées
- Transmettre chaque année un bilan d'activité succinct avec la demande d'agrément



- **Tableau récapitulatif des critères indispensables et minimaux pour l'obtention d'un Label de Qualité.**

Critères minimaux	Engagements
Affiliation du club à la FFBN	Le Club doit être affilié à la FFBN
Structure d'accueil	Structures adaptées : piscine, pataugeoire, vestiaires, douches ; personne de contact facilement identifiable et joignable,
Encadrement pédagogique	Responsable pédagogique, qualifications pédagogiques adaptées des moniteurs, formation continue des moniteurs, expérience utile, développement de niveaux progressifs et adaptés, matériel adapté et suffisant ...
Sécurité	Présence minimale d'un BSSA recyclé à chaque heure de cours, boîte de secours à porté de main, téléphone accessible.
Information	Présence signalétique du label FFBN. Tableau d'information à la disposition du public et / ou mise à disposition de dépliants ou de tout support informatif destiné au public et reprenant les activités du club avec horaires, personne de contact accessible,...
Demande d'agrément et bilan d'activité	Demander et compléter chaque année une demande d'agrément à la FFBN, ainsi que présenter un bilan succinct des activités annuelles de l'Ecole de natation
Signature « Charte de Qualité »	Signature d'une « Charte Qualité » énonçant les critères minimaux à respecter et à développer au sein de l'Ecole de Natation du Club labellisé

